INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le secteur des télécoms intercepte 103 millions d'appels frauduleux au premier semestre 2026

Bruxelles - Le 15 septembre 2026. L'IBPT gère le plan de numérotation national belge qui détermine l'attribution et la répartition des numéros de téléphone. Toutefois, ces numéros sont utilisés trop souvent à des fins frauduleuses. Pour cette raison, l'IBPT collabore de manière intensive avec les opérateurs afin d'endiguer la fraude par les télécommunications. Grâce à la collecte systématique de données, l'Institut surveille l'ampleur, l'évolution et l'impact du phénomène. Il ressort déjà des données publiées aujourd'hui concernant le premier semestre 2026 qu'un nombre considérable de communications frauduleuses sont interceptées avant même d'atteindre l'utilisateur final.

Il est essentiel de tenir à jour des statistiques relatives à la fraude afin d'identifier à temps les tendances, de développer des mesures ciblées et de mobiliser efficacement des ressources. Dans cette optique, l'IBPT a demandé aux cinq principaux opérateurs de télécommunications belges – Digi, Lycamobile, Orange, Proximus et Telenet – de lui fournir des données relatives à la fraude.

Rien que pour la première moitié de 2026, ces chiffres montrent que 103 millions d'appels frauduleux ont été détectés et bloqués ou anonymisés avant de pouvoir atteindre le consommateur. Plus de 70 % de ces appels frauduleux étaient liés au « spoofing », une technique permettant aux criminels d'usurper un numéro de téléphone belge existant afin de gagner la confiance de la victime : le numéro de téléphone qui s'affiche sur l'écran du destinataire correspond à tort à celui d'une entité fiable, telle qu'une banque ou un service public… alors que l'appelant qui se cache derrière celui-ci est en réalité un escroc. Ainsi, au premier semestre 2026, plus de 74 millions d'appels de numéros usurpés ont été détectés et bloqués par les opérateurs de télécommunications belges. Les règles strictes qui ont été imposées et appliquées par l'IBPT en matière de « spoofing » portent leurs fruits, et l'Institut compte bien poursuivre leur mise en œuvre.

En outre, plus de 7,2 millions de SMS frauduleux et plus de 419 millions d'e-mails frauduleux ont été interceptés et bloqués. Environ 6 000 numéros de téléphone mobiles frauduleux belges ont également été mis hors service et l'accès à environ 53 000 numéros de téléphone a été bloqué. La législation permettant de réaliser ceci a été modifiée à l'initiative de l'IBPT. Une collaboration a également été mise en place avec le secteur financier, qui permet à ce dernier de signaler à l'IBPT les numéros de téléphone utilisés à des fins frauduleuses. Après validation, l'IBPT peut demander aux opérateurs de bloquer ces numéros de téléphone ou de les mettre hors service.

L'IBPT constate avec le secteur que les fraudeurs adaptent continuellement leurs méthodes. Grâce aux mesures prises, certaines formes de fraude telles que le « smishing » (faux SMS) et le « spoofing » atteignent bien moins les utilisateurs finaux. Nous observons toutefois une évolution : les fraudeurs ont de plus en plus recours à des canaux alternatifs, tels que WhatsApp, sur lesquels les opérateurs de télécommunications n'ont aucune influence. L'IBPT examine comment remédier à cette situation.

Une grande vigilance reste de mise

Les chiffres illustrent l'ampleur de la menace, mais montrent également que le secteur des télécommunications fournit déjà des efforts considérables pour protéger les consommateurs et les entreprises. Les opérateurs de télécommunications investissent en permanence dans des systèmes de détection de pointe, le blocage des numéros de téléphone frauduleux, des mesures anti-usurpation, l'analyse des schémas d'appel et la collaboration avec les autorités afin de détecter plus rapidement les nouvelles techniques de fraude et de prendre des mesures ciblées.

Malgré les premiers succès enregistrés, l'IBPT souligne que chaque citoyen a également un rôle important à jouer dans la lutte contre la fraude par les télécommunications.

Une mise en garde particulière concerne les appels téléphoniques qui s'affichent comme « privé », « anonyme », « numéro masqué », « inconnu »… Bien que de tels appels ne soient pas automatiquement frauduleux, ils doivent aujourd'hui être considérés comme extrêmement suspects. Une bonne pratique consiste à ne pas répondre immédiatement à de tels appels et à les rediriger directement vers la messagerie vocale afin de pouvoir écouter les messages éventuels en toute tranquillité par la suite et déterminer s'il s'agit d'appels légitimes. Il est possible de configurer cela dans tout smartphone moderne.

Les données consolidées relatives à la fraude sont disponibles sur le site Internet de l'IBPT et sont mises à jour tous les six mois.

Liens utiles :

- Statistiques relatives à la fraude : https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/statistiques-relatives-a-la-fraude
- Infos AR spoofing : https://www.ibpt.be/operateurs/telecoms/protection-des-consommateurs/arrete-royal-relatif-au-spoofing

Pour plus d'informations :

Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des postes et télécommunications
Boulevard du Roi Albert II 32 bte 10 | 1000 Bruxelles
T +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**